

# **Rapport du jury des concours externe et interne pour le recrutement de Techniciens Supérieurs de la Météorologie Session 2025**

## **Contexte réglementaire**

Les concours externe et interne pour le recrutement des techniciens supérieurs de la météorologie (TSM) sont prévus par le décret n° 2011-1139 du 21 septembre 2011 portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs de la météorologie.

Les modalités des concours sont fixées par arrêtés ministériels du 27/12/2012.

Les 2 épreuves écrites des 2 concours sont communes et sont décomposées ainsi :

— Épreuve n° 1 : réponse à une série de questions à partir d'un ou plusieurs documents portant sur un sujet d'actualité et rédaction d'un commentaire (durée 3 heures ; *coefficient 3*).

Cette épreuve est destinée à apprécier les facultés d'analyse et de synthèse du candidat, sa qualité rédactionnelle et son aptitude au raisonnement.

— Épreuve n° 2 : questionnaire composé de 25 questions maximum, fermées ou ouvertes (durée 3 heures ; *coefficient 5*), portant sur :

Pour la filière instruments et installations : une partie du programme d'enseignement de mathématiques de la classe de terminale des séries technologiques STI2D et STL et une partie du programme des enseignements technologiques transversaux et des enseignements spécifiques de la spécialité système d'information et numérique du cycle terminal de la série STI2D.

Pour la filière exploitation : une partie du programme de l'enseignement spécifique de mathématiques de la classe de terminale de la série scientifique et une partie du programme de l'enseignement spécifique de physique-chimie de la classe de terminale de la série scientifique

Chaque épreuve est notée de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 à une des épreuves est éliminatoire.

En cas d'égalité en nombre de points entre plusieurs candidats inscrits dans la même spécialité, la priorité est accordée à celui qui a obtenu la note la plus élevée à l'épreuve orale d'admission et, en cas de nouvelle égalité de note à l'épreuve orale d'admission, à celui qui a obtenu la note la plus élevée à l'épreuve n° 2 d'admissibilité.

Ne peuvent être déclarés admis que les candidats ayant obtenu un nombre de points au moins égal à 150 points.

En cas de partage des voix lors des délibérations du jury, celle du président est prépondérante.

Les ouvertures des concours interne et externe pour 2025 ont été fixés par décisions de la présidente-directrice générale en date du 11 décembre 2025. Les décisions fixant le nombre de postes offerts pour les concours interne et externe sont parues le 21 mars 2025.

## Composition du jury

La composition du jury pour les deux concours externe et interne TSM a fait l'objet d'une décision de la présidente-directrice générale en date du 14 avril 2025.

### Concours externe et interne :

#### Président :

- M. Olivier GARROUSTE, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie.

#### Vice-Présidente :

- Mme Nathalie CERISIER, ingénieure des travaux de la météorologie hors classe.

#### Membres de jury :

- Mme Marie-Bénédicte BERNARD, ingénieure des travaux de la météorologie ;
- M. Bruno ROBERT, professeur certifié hors classe en sciences industrielles de l'ingénieur ;
- M. Bertrand LAVIEC, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie ;
- M. Gilles FOULON, professeur agrégé de mécanique.

#### Examineurs :

##### Épreuve n° 1 commune

- Mme Marlène de HARO, professeur de français.

##### Épreuve n° 2 spécialité « instruments et installation » :

- Mme Sophie BOULPICANTE, professeur de lycée professionnel hors classe ;
- M. Bruno ROBERT, professeur certifié hors classe en sciences industrielles de l'ingénieur.

##### Épreuve n° 2, spécialité « exploitation » :

- Mme Sophie BOULPICANTE, professeur de lycée professionnel hors classe ;
- Mme Fadia GAST, professeur certifié de l'enseignement agricole hors classe.

### Le calendrier

Le calendrier et les éléments de cadrage sont rappelés dans les notes d'information de la DRH (cette année les deux spécialités ont été ouvertes).

Pour la deuxième année consécutive, l'inscription au concours externe a été organisée via la procédure nationale de préinscription Parcoursup. Ainsi, les dates de dépôt des candidatures ont été fixées en fonction du calendrier de Parcoursup.

- Date limite de dépôt des candidatures pour le concours externe et interne : 13 mars 2025
- Date des épreuves écrites : 16 avril 2025
- Date du jury d'admissibilité du concours interne et externe : 29 avril 2025

- Date des épreuves orales du concours externe, filière exploitation : du 12 au 14 mai 2025
- Date des épreuves orales du concours externe, filière instruments et installations : 15 mai 2025
- Date du jury d'admission du concours externe, filière instruments et installations : 15 mai 2025
- Date du jury d'admission du concours externe, filière exploitation : 14 mai 2025

## Chiffres 2025

	Exploitation		Instruments et installations	
	Interne	Externe	Interne	Externe
<b>Nombre de postes</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>9</b>

	Exploitation		Instruments et installations	
	Interne	Externe	Interne	Externe
<b>Nombre d'inscrits</b>	<b>2</b>	<b>120</b>	<b>0</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de présents à l'épreuve écrite</b>	<b>0</b>	<b>72</b>	<b>-</b>	<b>11</b>
<b>Nombre d'admissibles</b>	<b>-</b>	<b>26</b>	<b>-</b>	<b>5</b>
<b>Nombre d'admis</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>3</b>
<b>Seuil d'admissibilité (en points) /160</b>	<b>-</b>	<b>80,50</b>	<b>-</b>	<b>57,50</b>
<b>Seuil d'admission (en points) /300</b>	<b>-</b>	<b>197,50</b>	<b>-</b>	<b>161,60</b>
<b>Taux de réussite %</b>	<b>-</b>	<b>7,23 %</b>	<b>-</b>	<b>27,27 %</b>

### Avis et recommandations des examinateurs sur les épreuves écrites du concours TSM 2025

#### Épreuve n°1 - Français (type synthèse de documents)

Des copies très hétérogènes cette année, que ce soit dans la capacité à comprendre des textes de culture générale scientifique ou dans la capacité à rédiger de manière claire.

Dans l'ensemble, les meilleures copies montrent une bonne capacité à synthétiser leur argumentation et à donner le contexte nécessaire pour comprendre et justifier leurs prises de position.

Il faut veiller à la gestion du temps afin de répondre à l'ensemble des questions posées. Attention à bien tenir compte également de la longueur attendue des réponses : une question de réflexion évaluée sur 10 points demande nécessairement un développement conséquent. On remarque également une lecture erronée ou superficielle des consignes qui a pour conséquence des erreurs de compréhension et le hors-sujet.

## **Épreuve n°2 – Physique-Chimie :**

On peut recommander aux candidats de veiller d'une part à une préparation méthodique et approfondie qui ne néglige aucun aspect du programme, et d'autre part à la bonne gestion du temps afin de réserver tout le temps nécessaire pour répondre aux questions de Physique-Chimie de cette épreuve mixte avec l'épreuve de mathématiques.

## **Épreuve n°2 – Mathématique :**

Des copies très hétérogènes mais beaucoup de candidats ont une maîtrise insuffisante des fondamentaux mathématiques. On peut conseiller aux candidats de travailler et approfondir en amont les notions de base, et de prendre le temps de la réflexion face aux questions afin de lire et comprendre correctement les consignes.

## **Épreuve n°2 - Technologie :**

La partie Technologie de l'épreuve Maths/Technologie comportait 12 questions couvrant les différents champs de connaissances abordés pendant la formation d'un élève de terminale STI2D spécialité SIN.

Le sujet comportait des questions ouvertes et des questions à choix unique (QCU).

Le sujet prenait comme support l'étude d'un objet technique grand public.

Le questionnement portait sur les concepts de base des circuits numériques et analogiques (codage de l'information, lecture de documentation technique, algorithmes, notions générales sur les réseaux, capacité d'une batterie...).

Le faible nombre de copies ne permet pas une exploitation fiable des réponses des candidats à chaque question.

On peut souligner un manque de rigueur dans l'utilisation des unités et grandeurs physiques manipulées dans les calculs proposés.

Les questions de codage de l'information ont été correctement traitées par une majorité de candidats.

Cependant, les connaissances et la culture générale technologique attendues sont loin d'être maîtrisées dans les domaines de l'électronique numérique et analogique (organisation d'un système, identification et rôle des fonctions de bases de l'électronique, calculs élémentaires associés, notions simples d'algorithmie...).

Les connaissances sur les réseaux sont superficielles et le vocabulaire utilisé souvent très approximatif pour de futurs techniciens.

On peut aussi recommander aux candidats de réserver le temps nécessaire pour répondre au sujet de cette épreuve mixte avec l'épreuve de mathématiques.

## **Avis et recommandations du jury sur les épreuves orales du concours Externe TSM 2025**

Le nombre de candidats admissibles pour la filière « Exploitation » a été fixé à 26 et l'ensemble d'entre eux a participé aux épreuves orales. Pour la filière « Instruments et installations », le nombre de candidats admissibles a été arrêté à 5 et tous se sont présentés aux épreuves orales.

### **Contexte :**

L'épreuve orale consiste en un entretien avec le jury à partir d'un texte ou d'une citation de portée générale tiré au sort par le candidat, permettant d'apprécier ses qualités de réflexion, ses connaissances et ses motivations (durée totale 35 minutes ; coefficient 7)

Le déroulement de cette épreuve orale se fait en 2 phases, une de préparation et l'autre consistant en un entretien avec le jury.

Le candidat, après tirage au sort d'un document servant de support à l'entretien, prend connaissance de celui-ci et en dresse un plan sommaire lui permettant de présenter le texte au jury, ou, dans le cas d'une citation, de présenter un argumentaire structuré en relation avec le sujet de la citation. Il dispose pour cela de 15 minutes.

L'entretien avec le jury, d'une durée de 20 minutes, débute par une présentation du document tiré au sort par le candidat (5 minutes), qui se poursuit avec des questions du jury sur le document remis en préparation (5 minutes). Le candidat est notamment jugé sur ses aptitudes à présenter une synthèse du texte à partir d'un plan précis et de notes succinctes. Il doit être capable d'argumenter sur le thème du texte à l'aide d'une syntaxe appropriée et d'un vocabulaire riche et précis. Le candidat doit montrer sa capacité à réfléchir de manière critique et à résoudre des problèmes. Le jury peut poser des questions pour tester la logique et la cohérence des réponses.

L'entretien se termine par une conversation libre où le candidat est invité à présenter son parcours à partir du curriculum vitae remis au préalable au service organisateur du concours.

Le jury cherche à comprendre les motivations du candidat et son intérêt pour la météorologie. Le jury peut poser des questions sur les raisons pour lesquelles le candidat a choisi ce domaine et ses aspirations professionnelles.

Ces critères permettent au jury de sélectionner les candidats les plus aptes à réussir dans le rôle de technicien supérieur de la météorologie.

### **Remarques :**

#### **1) nombre de candidats :**

Pour la troisième année consécutive, les inscriptions ont été gérées via la plateforme Parcoursup. Le point positif réside toujours dans la meilleure visibilité du concours pour les lycéens ou des étudiants juste post-bac. Le jury observe un plus grand nombre d'inscriptions aux épreuves écrites mais aussi un nombre de désistements plus conséquent au moment des épreuves, et ce, quelle que soit la filière.

Le nombre de candidats présent à l'épreuve écrite est sensiblement identique au trois dernières années avec toujours un très net déséquilibre : beaucoup plus de candidats pour la filière « exploitation » pour un nombre de places offertes plus faible.

#### **2) classe d'âge des candidats admissibles :**

Pour les deux filières, la grande majorité des candidats appartient à la tranche d'âge 18-22 ans, en passe d'avoir le baccalauréat ou en réorientation avec quelques années post-bac. Le concours peine encore à attirer des profils déjà titulaires d'un Bac +2.

### **3) niveau des candidats :**

Pour la filière « Instruments et installations », le jury a constaté à nouveau en plus du faible nombre de candidats, une forte hétérogénéité des niveaux : les bons profils restent rares, tandis que le reste des candidats affiche un niveau moyen, voire faible.

Une nouvelle fois le jury déplore de ne pas avoir pu pourvoir l'ensemble des postes de techniciens prévus. Il est difficile de faire mieux connaître ce concours et ses métiers.

La filière « exploitations », ne rencontre pas les mêmes difficultés. Le jury constate un nombre important de candidats et un bon niveau général même si aujourd'hui le profil « j'adore la météo depuis tout petit » est plus rare.

### **4) motivations :**

#### - choix de la filière

Le jury se félicite que les deux concours aient été proposés aux mêmes dates. Le profil des candidats est plus lisible et mieux adapté et reparti sur les deux concours même si cela engendre une baisse des candidats dans la filière « instruments et installations ».

#### - service public, missions de Météo-France

Pour la seconde partie de l'entretien, il est important que le candidat ait une certaine connaissance de l'Établissement Public dans lequel il souhaite entrer. Le jury ne saurait se contenter de banalités associées à Météo-France.

Les notions de service public et de devoir d'un fonctionnaire sont souvent mal connues des candidats alors qu'elles ont une place majeure dans leur futur métier. Il est important que les candidats montrent une bonne connaissance de ce domaine.

## **Avis et recommandations du jury sur les épreuves orales du concours Interne TSM 2025**

Cette année, 5 places étaient ouvertes au concours interne, dont 2 dans la filière « exploitation » et 3 dans la filière « instruments et installations ».

Dans la filière « exploitation » 2 candidats se sont inscrits mais aucun candidat ne s'est présenté aux épreuves écrites.

S'agissant de la filière « instruments et installations » aucun candidat ne s'est inscrit.

**Le jury regrette fortement le manque de candidats pour ce concours interne.**

### **Contexte :**

Préalablement à l'épreuve orale, le candidat doit déposer un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), mis à disposition du jury.

L'épreuve orale se décompose en 2 parties.

La première consiste en un exposé du candidat sur son parcours professionnel, d'une durée de dix minutes au plus. Cet exposé est basé en grande partie sur le dossier RAEP, présentant les acquis de l'expérience professionnelle utiles à l'exercice du métier de technicien supérieur de la météorologie de 1<sup>re</sup> classe dans la spécialité au titre de laquelle il concourt.

Pour la seconde partie, l'entretien se poursuit, par un échange questions/réponses entre les membres du jury et le candidat. Les questions peuvent être liées à l'exposé, mais peuvent aussi porter sur Météo-France en général ou encore sur les projets et motivations professionnelles du candidat.